



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2022

**Résolutions de Mme Olivia Fahmy et de Mme Maurane Vouga du 5 avril 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Olivia Fahmy :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène une campagne préventive sur les processus/gestes à adopter en cas d'intoxications dans les lieux nocturnes, et notamment une signalétique claire, qui vise en particulier les personnes vulnérables et leurs proches afin qu'elles et ils adoptent les bons gestes lors des dites intoxications » ;*

et la résolution suivante de Mme Maurane Vouga :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse contre le phénomène d'intoxications répétées dans les lieux nocturnes, notamment en établissant un recensement dans les lieux nocturnes où des formations et mesures spéciales sont mises en place et en tienne informé le Conseil communal au moins une fois par année ».*

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité partage les préoccupations de Mmes Olivia Fahmy et Maurane Vouga et vous informe qu'elle y répondra de manière circonstanciée dans le cadre de la réponse au postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts « Nuits lausannoises : 'éduquons-nous ! et prenons soin les un.e.x.s des autre.x.s' ».

Dans l'intervalle, la Municipalité ne reste pas inactive. Elle a d'ores et déjà participé à une campagne de prévention mise en place en collaboration avec les établissements de nuit re-



groupés sous l'association « Label nuit ». Dans ce cadre, la Ville de Lausanne a subventionné 4'000 dispositifs de lutte contre les intoxications en soirée « drink watch » (plus communément appelé capote à verre). Dans l'attente des réflexions actuellement en cours entre les services de la Ville de Lausanne et du Canton, en partenariat avec les associations parapubliques et acteurs du terrain, la Municipalité continuera de s'engager pour les projets permettant d'améliorer la sécurité de la population dans les contextes festifs.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique  
Natacha Litzistorf



Le secrétaire  
Simon Affolter